



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأمم المتحدة  
للإغذية والزراعة

**TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF ET  
TECHNIQUE INFORMEL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE  
FICHER MONDIAL (GRWG)**

**Rome, Italie 26-28 juin 2017**

**Nouvelle offre de IHS Maritime and Trade**

IHS Maritime and Trade (IHSM&T) est la compagnie qui gère la délivrance des numéros OMI pour le compte de l'Organisation maritime internationale (OMI). En décembre 2013, l'OMI a modifié la résolution A.600(15) sur le système de numéro d'identification des navires de l'OMI pour inclure les navires de pêche de 100 TB et plus à travers la résolution A.1078(28). Il y a actuellement environ 23 000 navires de pêche avec un numéro OMI attribué, la plupart d'entre eux de 100 TB ou plus (phase 1 du Fichier mondial), ce qui signifie que près de la moitié des navires de la phase 1 ont déjà un numéro OMI.

En juillet 2014, la Trente-et-unième session du Comité des pêches de la FAO (COFI) a approuvé l'utilisation du numéro OMI comme identifiant unique du navire (IUN) pour la phase 1 du Fichier mondial (navires de 100 TB et plus) (para 40.c du rapport du COFI 31<sup>1</sup>). L'IUN, en tant que composante clé du Fichier mondial, garantit l'identification unique de chaque navire, au fil du temps et des changements de pavillons, noms, propriétaires, etc., jouant ainsi un rôle essentiel en reliant les différents éléments d'informations relatifs au navire, à ses activités et même aux produits de la pêche tout au long de la chaîne commerciale. Par conséquent, cet élément d'information, ainsi que l'État du pavillon, le nom du navire, LT et TB ou TBE sont des champs de données essentiels pour l'inclusion de tout fichier de navires dans le Fichier mondial.

Le COFI et le GRWG ont tous deux indiqué que la responsabilité pour les données et leur envoi au Fichier mondial repose sur les États qui peuvent décider de mettre ces informations à la disposition du Fichier mondial à travers leurs organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) respectives. Le GRWG a étudié la possibilité d'utiliser les données d'une tierce partie (de l'IHSM&T) afin de: i) accélérer le processus de mise en œuvre de la phase 1; ii) croiser les informations; iii) relier des sources externes/supplémentaires d'information comme la base de données Sea-web de l'IHSM&T, Equasis<sup>2</sup> et les notes mauves d'Interpol.

Ce processus a démarré lors de la première réunion du Groupe de travail sur le Fichier mondial (février 2015) qui a demandé des précisions à l'IHSM&T sur la gestion du numéro OMI (annexes 6 et 7 du rapport de la réunion du GRWG<sup>3</sup>) et les répercussions

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/3/a-i4634e.pdf>

<sup>2</sup> L'équivalent du Fichier mondial dans le monde maritime, développé pour lutter contre le transport maritime ne répondant pas aux normes en matière de sûreté, pollution et sécurité.

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/3/a-i5025e.pdf>

financières pour le Fichier mondial. Le GRWG 2 (mars 2016) a demandé des précisions sur l'extension des numéros OMI comme IUN pour les phases 2 et 3 du Fichier mondial et discuté de plusieurs options avancées par l'IHSM&T (para. 42 et sections 2 et 3 des conclusions à la page 18 du rapport de la réunion GRWG 2<sup>4</sup>) pour l'utilisation des données fournies par la société pour appuyer et accélérer les phases initiales de développement. Le GRWG 2 a convenu de demander des orientations auprès du COFI 32 à ce sujet (para. 98.3 du rapport de la réunion de GRWG 2). Toutefois, le COFI 32<sup>5</sup> n'a pas pris de conclusions à ce sujet (ce qui fait qu'il est maintenant essentiel et urgent de prendre une décision à cet égard car la première version du système d'information du Fichier mondial a été lancée en avril 2017).

En attendant, un nombre croissant de pays et d'ORGP ont pris des mesures pour rendre obligatoires les numéros OMI pour les navires de pêche entrant dans certaines gammes de longueurs.

Suite aux résultats du COFI 32, l'IHSM&T a reconsidéré son engagement envers le programme du Fichier mondial pour le bien du plus grand nombre en relation avec la lutte contre la pêche INDNR, et pour une plus grande transparence et traçabilité.

Dans cette ligne, l'IHSM&T a présenté (annexe 1) une offre révisée pour l'utilisation/l'inclusion gratuite des données de l'IHSM&T (les cinq champs de données essentiels) dans le Fichier mondial. Cette offre porte sur les trois options mentionnées ci-dessus:

1. champs de données essentiels à insérer dans le Fichier mondial lorsque les données de l'État du pavillon concerné ne sont pas disponibles (pour accélérer la phase 1 et permettre la liaison entre différents modules);
2. champs de données essentiels à utiliser aux fins de vérification (vérification par rapport aux données de l'État du pavillon pour la qualité des données);
3. champs de données essentiels à utiliser pour créer des hyperliens vers des sources externes/supplémentaires d'informations.

Actions requises par le Groupe de travail:

Il est demandé au GRWG de considérer l'offre révisée et de donner des conseils en conséquence sur l'utilisation des données de l'IHSM&T et leur rôle dans le développement et la mise en œuvre du système d'information du Fichier mondial.

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/3/a-i5793e.pdf>

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/3/a-mr484e.pdf>



## Nouvelle offre de IHS Maritime & Trade pour l'inclusion des données dans le Fichier mondial

### Méthodologie suggérée

- a. Lorsqu'un fichier de navires de pêche n'est pas mis à disposition par un État du pavillon, un fichier de l'IHSM&T peut être introduit dans le Fichier mondial (module d'informations sur les navires). Le fichier de l'IHSM&T sera composé d'au moins 5/6<sup>6</sup> champs essentiels déjà convenus par le Groupe de travail sur le Fichier mondial, plus la longueur entre perpendiculaires (LPP) et la longueur enregistrée (L). Ces fichiers incluent tous les navires de pêche qui détiennent un numéro OMI, de 100 TB et plus, et doivent être présentés comme provenant de l'IHSM&T. Ce service sera offert gratuitement. La fréquence de la mise à jour doit être hebdomadaire ou selon les besoins. La FAO va convenir d'un accord avec l'IHSM&T pour une période initiale de deux ans, avec la possibilité d'extension.
- b. En retour, l'IHSM&T exige un lien unifié du Fichier mondial (FM) vers une version commerciale de l'intégralité de la base de données Navires de pêches & Propriété (FV Sea-web). Tandis que le Fichier mondial sera gratuit pour les utilisateurs, cet hyperlien sera disponible uniquement pour les utilisateurs qui préféreraient souscrire un abonnement supplémentaire à FV Sea-web de l'IHSM&T, qui est entièrement optionnel.
- c. Les niveaux d'abonnement à FV Sea-web n'ont pas encore été décidés, mais deux niveaux d'abonnement commercial sont en train d'être étudiés:
  - i. Accès intégral illimité
  - ii. Un abonnement moins coûteux avec une limite mensuelle du nombre de demandes sur les navires
  - iii. Éventuellement un prix réduit spécial pour les États les moins développés.Le produit sera modulaire afin que les utilisateurs puissent accéder à des modules séparés pour les informations actuelles et historiques sur les navires et les propriétaires, et sur les déplacements des navires.
- d. L'IHSM&T prévoit actuellement que cette version de Sea-web ne contienne pas les navires de transport réfrigéré et les navires de soutien, car il n'est pas possible de les identifier comme flotte séparée. Les informations sur ces navires peuvent être consultées grâce à un hyperlien parallèle dans Equasis; ou à partir de la base Sea-web existante/originale (couvrant tous les types de navires) si les utilisateurs ont déjà un abonnement à ce produit.

---

<sup>6</sup> N° OMI, État du pavillon, nom du navire, longueur totale (LT), tonnage brut (TB)/tonnage brut enregistré (TBE).

- e. Les données fournies par l'IHSM&T peuvent également être utilisées pour accroître la qualité des données en contrôlant les données de l'État du pavillon, cinq champs de données essentiels) par rapport aux données de l'IHSM&T au cours de la procédure de validation du téléchargement dans le Fichier mondial.
- f. Autrement, l'IHSM&T peut également offrir de valider gratuitement les numéros OMI sur tous les fichiers entrants de l'État du pavillon par une procédure encore à définir. (Il est bien connu qu'il y a beaucoup de numéros OMI erronés en circulation.)
- g. L'IHSM&T recommande/suggère que tous les fichiers fournis pour le Fichier mondial par l'État du pavillon et les fichiers de l'IHSM&T soient comparés; et que lorsqu'il y a des divergences de données dans les cinq champs de données essentiels pour le même numéro OMI, les fichiers soient renvoyés à la source pour des recherches supplémentaires.
- h. Avec l'accord des États du pavillon, l'IHSM&T suggère que lorsque des divergences dans les cinq champs essentiels avec les fichiers des États du pavillon font l'objet de recherches, le Fichier mondial devrait indiquer que des recherches sont en cours.
- i. L'IHSM&T a convenu précédemment, dans le cadre d'un accord commercial séparé, d'essayer d'identifier les divergences dans l'ensemble des champs de données fournis par les États du pavillon avec les mêmes champs de l'IHSM&T (qui seront à la disposition des utilisateurs avec l'hyperlien commercial). Cette comparaison est plus difficile à faire électroniquement que pour les cinq champs essentiels. L'IHSM&T continuera à offrir ce service dans le cadre d'un accord commercial séparé.
- j. Les données de l'IHSM&T seront fournies selon les termes et conditions précédemment convenus avec la FAO et qui devront également être présentés dans le Fichier mondial<sup>7</sup>.

L'IHSM&T pense que cette nouvelle offre aura les avantages suivants:

- (i) **Permettre aux données de l'IHSM&T de remplir gratuitement le Fichier mondial (module d'informations sur les navires) avec les cinq champs de données essentiels.**
- (ii) **Portée améliorée du Fichier mondial.** La taille de départ de la phase 1 du Fichier mondial sera plus importante, jusqu'à un maximum de 26 000 fichiers de navires de pêche  $\geq 100$  TB. Cela attirera davantage d'utilisateurs vers le Fichier mondial; et permettra d'ajouter des modules d'informations supplémentaires par État du port, État côtier et État du pavillon.
- (iii) **Transparence améliorée du Fichier mondial.** Lors des précédentes réunions du GRWG, les experts ont soutenu que les divergences dans les fichiers des navires du FM fournis par les États (provoquées, par ex., par des pavillons multiples) et entre les fichiers de l'État du pavillon et de l'IHSM&T

---

<sup>7</sup> Cela continue à être la pratique normale dans Equasis.

pouvaient être mises en évidence («marquées») dans la fonctionnalité du Fichier mondial, tandis que les divergences font l'objet de recherches par les sources. Cela permettra aux utilisateurs du Fichier mondial de s'enquérir auprès des sources.

- (iv) **Fournir aux utilisateurs du Fichier mondial une série complète de données.** Pour les fichiers du Fichier mondial fournis par l'IHSM&T, l'hyperlien vers FV Sea-web fournira aux utilisateurs une gamme complète de données sur ces fichiers.

En outre, lors des réunions précédentes du GRWG, certains membres ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure légalement de fournir certaines données au Fichier mondial, en particulier sur la propriété des navires. La disponibilité de l'hyperlien de l'IHSM&T fournira aux utilisateurs un accès direct à une source de données alternative, clairement marquée comme étant IHSM&T.

- (v) **Précision accrue des données de l'État du pavillon et de l'IHSM&T dans le Fichier mondial.** L'accord pour retourner les divergences de données à toutes les sources de données en vue de recherches supplémentaires ainsi que le marquage d'une possible divergence au sein du Fichier mondial pour engager les utilisateurs va, au fil du temps, améliorer la qualité des données fournies au Fichier mondial.

L'IHSM&T profitera également des données retournées, qui amélioreront la précision du système de numérotation de l'OMI pour les navires de pêche.

- (vi) **Étendre l'engagement des États dans le Fichier mondial.** L'IHSM&T pense que ce modèle de transparence et de qualité des données appuyé par la participation des États, combiné à l'engagement continu auprès des utilisateurs du Fichier mondial, donnera envie à davantage d'États de fournir des données au Fichier mondial et, éventuellement, contribuer à son financement.

Enfin, nous soulignons que la base de données sur les navires de pêche de l'IHSM&T est entretenue indépendamment des cadres réglementaires gouvernementaux et de propriété commerciale du transport maritime. Un élément clé de l'entretien de la base de données de l'IHSM&T est la gestion des systèmes de numérotation de l'OMI pour le compte de l'OMI; et la base de données est la source d'origine des numéros OMI, offerts gratuitement aux propriétaires des navires, conformément à la résolution de l'OMI A.1078(28)<sup>8</sup>.

## IHSM&T

<sup>8</sup> Il existe actuellement une modification de cette Résolution en cours à l'OMI, afin d'étendre le schéma de numérotation de l'OMI aux navires de pêche en coque non-acier d'une jauge brute de 100 et plus; et à tous les bateaux de pêche embarqués motorisés d'une jauge brute inférieure à 100 jusqu'à une limite de taille de 12 m de longueur totale (LOA) qui sont autorisés à opérer dans des eaux relevant de la juridiction nationale. Le premier de ces amendements est pertinent pour la phase 1 du Fichier mondial.

**Date:**

**F**